

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 avril 2016 - 19H30

Présents : M.Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, LOBJOIS Corine, CHAPTARD Michel, GARRACHON Annie, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick.

Absents : M. MEUNIER Thierry (procuration à M. Manuby), Mme BOUCETTA Mounia (procuration à Mme Empson)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- TRAVAUX
- FINANCES
- ASSOCIATIONS
- ASSAINISSEMENT
- AFFAIRES FONCIERES
- CAMPING
- INTERCOMMUNALITE
- QUESTIONS DIVERSES

Public : 1 personne.

Le compte-rendu de la réunion du 29 mars 2016 est lu par Mme Mège et appelle les remarques suivantes:

- Mme Lobjois souhaite apporter une précision : elle s'est abstenue avec M. Antunes concernant l'attribution de la subvention du Comité des Fêtes car ils sont tous deux membres du Comité des Fêtes.
- Mme Lonchambon précise qu'elle a pris connaissance du dossier de l'installation de la cabane des chasseurs et que les dépenses se sont élevées à 10 000 € et non 8 000 € (ce qui correspondait à une augmentation du poste Fournitures d'entretien sur le CA 2015).

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX :

- Cimetière du bourg : Les travaux de réfection des murs du cimetière ont commencé. M. le Maire a demandé à l'entreprise d'effectuer un constat d'huissier. Un article est paru dans la presse locale afin d'informer la population et les propriétaires de caveaux connus ont été prévenus par courrier. Il restera à choisir la nature des joints et la couleur.

- Stade municipal : Un nouveau projet a été élaboré par le Cabinet Mines pour un coût moindre de 126 354 € HT (maîtrise d'œuvre + travaux) portant sur la salle et les anciens vestiaires. Le projet comprend des options chiffrées pour lesquelles il conviendra de réfléchir afin ou non de les intégrer en fonction du coût global. Le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité sur le projet présenté et a autorisé le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le Cabinet MINES Architectes.

Pour ce projet, une subvention de 20 000 € provenant de la réserve parlementaire de Mme La Députée Christine Pires Beaune a été obtenue.

- Foyer rural : Suite à la réunion avec l'architecte, le cabinet SOCOTEC et les entreprises, le lancement des travaux doit intervenir fin juin/début juillet et consistera à la création de cloisons, pose de portes coupe-feu, modifications électriques, maçonnerie. Pour l'entrée, une pose de carrelage sera privilégiée. La commission de sécurité exige également de réaliser un système de désenfumage par le toit pour les deux cages d'escalier. Un devis a été demandé pour ces travaux complémentaires.

Le Conseil municipal donne son accord pour la signature des marchés de travaux avec les entreprises SMC Faure, Tournobois, CPP Masson et Serange Electricité, pour un montant total de travaux de 24 682.35 € HT, soit 29 618.82 € TTC.

La Commission de Sécurité du SDIS s'est déplacée sur site et a constaté un dysfonctionnement de l'alarme lors de la coupure du circuit électrique, qui nécessitera une batterie supplémentaire.

- SIEG : Le Conseil Municipal donne son accord avec 15 voix pour et 4 abstentions (M. Estier et Berthier, Mmes Lonchambon et Alves) pour la prise en charge par la Commune des travaux d'extension de l'alimentation en énergie électrique de la future construction de M. TIXIER, Rue de la Chartreuse, pour un montant de 1 520 € TTC.

FINANCES :

DGF : M. le Maire signale que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a diminué depuis le budget 2015 par rapport aux prévisions de 12 000 € supplémentaires. Il a sollicité et demandé une entrevue à Mme la Députée Pires Beaune pour lui faire part de ces baisses conséquentes pour notre commune. M. Estier rappelle qu'il existe un problème au niveau de l'Etat, qui a donné tardivement les montants des dotations et dénonce une politique d'austérité menée par l'Etat au détriment des collectivités.

M. le Maire dispose d'un tableau récapitulatif depuis 2010 et il semble que par rapport à 2010, les pertes financières sont compensées en partie par différentes taxes et compensations tout en constatant que la commune a une diminution de ses dotations.

Concernant le versement du FPIC pour 2016, une compensation sera attribuée sous la forme d'un fonds de concours versé par Manzat-Communauté, pour des travaux d'aménagement autour de l'école de musique pour un montant de 18 000€.

Groupement d'achat gaz : Le Conseil municipal donne son accord pour renouveler son adhésion au groupement d'achat gaz du Conseil départemental à compter du 1^{er} janvier 2017. Le Maire a souligné une économie importante sur les factures de gaz, sauf pour le stade dont la chaudière a eu de nombreux dysfonctionnements ces derniers mois.

ASSOCIATIONS :

- M. Barbarin, membre du Comité des Fêtes de Comps développe les projets de l'association pour 2016. Accord est donné pour l'attribution de subventions au Comité des Fêtes de Comps de 3 000 € pour l'organisation de la fête de juillet et 800 € pour le Trail des Combrailles qui doit être organisé en octobre (subvention versée à ce moment-là).

- Le Comité de Jumelage organise cette année l'anniversaire du Jumelage avec Sinzing et San Matéo fin août et demande une subvention de 3 250 €, accordée à l'unanimité, sauf M. Alexis Rossignol qui s'abstient étant président du Comité de Jumelage.

- Suite au projet de vente du bâtiment Perol, le Comité des Fêtes de Comps a demandé un local de stockage pour son matériel. Un conteneur marin a été acquis par la Commune pour un prix de 2 300 €. Un bardage en bois pourrait être réalisé en collaboration avec l'association du comité des fêtes de Comps afin de l'intégrer dans l'environnement.

- Subventions accordées à la Prévention Routière (120 €) et au Prix de la Résistance (100 €).

ASSAINISSEMENT :

Avenant au contrat SATESE : Une assistance technique départementale est apportée aux collectivités dans le domaine de l'assainissement et de l'entretien des milieux. Une participation reste à la charge de la commune à hauteur de 0.99 € par habitant (selon chiffre retenu pour la DGF), soit 1 796.85 €. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer l'avenant proposé.

Agence de l'eau : Les subventions attribuées en matière de travaux d'assainissement seront majorées pour les porter à 60%.

AFFAIRES FONCIERES :

- Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la propriété suivante : AV 17 d'une superficie de 470 m² comportant une habitation, vendue par ERAMET Holding Alliages au profit de M. et Mme Raphaël CONSTANTIN pour un prix de vente fixé à 31 500 €.

- « Bâtiment Perol » à Comps : Le futur acquéreur a souhaité repousser la vente en raison de difficultés à réunir les fonds. Le Conseil demande que la transaction intervienne au plus tard en juin. Un avenant sera sollicité auprès de l'agence immobilière.

CAMPING :

Travaux d'assainissement : M. Estier demande que M. Jean-Louis Batteux présent dans la salle sorte car il est directement concerné par cette affaire.

A la demande du délégataire qui souhaite faire des aménagements complémentaires au camping pour l'ouverture de la saison 2016, le Conseil municipal a autorisé par délibération du 23 février 2016 l'installation d'hébergements démontables à sa charge.

Suite à la demande de M. Jean-Louis Batteux, représentant de la SAS VULCANO de réaliser des branchements assainissement pour ces installations, M. le Maire explique la rencontre qu'il a eu avec le délégataire afin de lui signifier que les frais d'assainissement incombent dans sa totalité au délégataire.

M. Jean-Louis Batteux a demandé si la Commune pouvait intervenir, au moins en partie.

Aussi, dans un souci de développement et amenant une plus-value au camping, sachant que les réseaux ne pourront être démontés au départ du délégataire, le Maire propose que la tranchée et les branchements soient réalisés par les services techniques de la Commune.

Le délégataire prendrait quant à lui en charge les matériaux.

Monsieur le Maire soumet cette proposition à l'assemblée et lui demande, le cas échéant, de déterminer la répartition du coût des travaux entre la Commune et le délégataire.

Mme Alves précise que les travaux ne doivent pas être faits par la Commune car cela engendrera des frais supplémentaires alors que la gestion est désormais privée, elle rappelle également qu'elle n'a jamais été favorable au projet qui selon elle, ne permet pas à une famille de vivre de l'exploitation du camping. Pour M. Estier, il s'agit d'un problème de gestion et de légalité publique. M. De Jésus rappelle que les grosses réparations incombent au propriétaire des installations, donc la Commune et que la participation de 6 500 € versée par le délégataire en 2016 couvrira le coût des travaux. Il rappelle également le déficit de gestion du camping des années antérieures. Mme Lobjois précise que le camping participe au développement touristique de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour, 1 voix contre (M. De Jésus étant pour la prise en charge totale des frais par la Commune) et 6 abstentions (M. Estier, Berthier, Mmes Lonchambon, Alves, Empson, Boucetta) décide que la Commune participera aux travaux de fouilles par les services techniques et la fourniture des matériaux sera à la charge du délégataire.

Réfection de la toiture de l'ancien bâtiment d'accueil :

L'Entreprise Bousset réalisera les travaux de couverture. Cependant des vérifications doivent être regardées sur la possibilité par l'artisan de déposer les plaques des bâtiments. Les Etablissements Echalié peuvent procéder à l'évacuation et au stockage des parties amiantées. M. Estier précise que le démontage de la charpente amiantée sera problématique et que la Commune restera responsable du suivi de ces matériaux.

Courrier d'un habitant :

Un habitant a rédigé une lettre à l'attention de M. le Maire pour des demandes de renseignements sur la Délégation de Services Publics liée au camping, ainsi que sur le PLU. M. le Maire indique qu'il a pris conseil auprès d'un juriste et apportera une réponse à l'intéressé.

INTERCOMMUNALITE :

CDCI : Le nouveau périmètre de la communauté a été acté par la Préfecture du Puy-de-Dôme. Des rencontres auront lieu avec les services administratifs, les deux exécutifs plus les communes de Menat en mai – juin et les 29 maires concernés en juillet.

La mise en place est prévue au 1^{er} janvier 2017.

Croix-Mallet 2 : Manzat Communauté en réunion de bureau a donné son accord pour l'acquisition de 2 bandes de bâtiments par l'intermédiaire de L'EPF-SMAF.

EHPAD des Ancizes-Comps : Les services du Conseil Départemental et de l'ARS sont en cours de vérification et de validation du projet porté par Manzat-Communauté pour la construction d'un nouvel EHPAD aux Ancizes-Comps. Un appel d'offres a été lancé pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de gagner du temps. Le choix pour le terrain d'implantation sera fait prochainement entre les terrains situés à côté de la Maison de la Musique et ceux situés près de l'école maternelle. L'ancien EHPAD sera transformé en pôle social. Cependant, les subventions demandées dans le cadre du Contrat Auvergne plus sont remises en question par le nouvel exécutif du Conseil Régional.

Voirie communautaire : La subvention sera de 49 000 € et concernera les travaux de réfection des routes de Sagnes, du Soulier et une portion au Lotissement Les Charmilles à l'endroit où l'eau stagne lors de fortes pluies.

Schéma de mutualisation : Il a été élaboré par Manzat-Communauté et arrêté par la commission communautaire le 21 janvier 2016. Chaque Conseil municipal doit être saisi pour avis dans un délai de 3 mois. Les membres du conseil en ont été destinataires par mail. M. De Jésus demande la rectification d'un paragraphe concernant le SIRB et ses maîtres-nageurs. M. Estier demande l'utilité de ce schéma alors que le périmètre communautaire va changer. Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du projet de schéma de mutualisation élaboré par Manzat-Communauté et à indiquer les modifications à apporter à son contenu, afin d'émettre un avis lors de la prochaine réunion du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES :

- Communes nouvelles : Une réunion a eu lieu avec Mme la Députée Pires-Beaune et les Communes de St-Georges-de-Mons et Queuille. Une visite au sein d'une commune nouvelle serait envisageable afin d'avoir des informations concrètes sur ce possible nouveau schéma.

- Suppression de la trésorerie de Saint-Gervais-d'Auvergne : Le Conseil municipal souhaite à l'unanimité prendre une délibération de soutien. M. Estier déclare que ces suppressions sont faites au détriment des services publics et de la démocratie.

- Entreprise Meunier : L'entreprise souhaite acquérir un nouveau terrain à la zone artisanale pour agrandir le bâtiment de sa société. Une rencontre a eu lieu avec M. Jean-Marie Mouchard Président de Manzat Communauté.

- Matériel volé : La Gendarmerie après accord du procureur a restitué à la Commune du matériel volé aux services techniques.

- Manifestations à venir : Fête des Ancizes-Comps pour l'Ascension, Cérémonies du 8 mai, Randonnée de Voir et Savoir avec passage par le site réhabilité de Fougères le 18 juin.

- Intervention de Mme la Députée Pires-Beaune : Rendez-vous au Ministère de la Défense en compagnie des dirigeants de la Société Aubert et Duval concernant l'appel d'offres lancé pour la fabrication de la nouvelle génération de fusils d'assaut de l'armée française.

- Zones blanches : Mme Isabelle Mège informe l'assemblée que l'Etat a lancé un appel à projet pour la résorption des zones blanches non couvertes en téléphonie mobile. Le porteur de projet est la Région, le Conseil Départemental est également associé à la procédure, qui concernera les centres-bourg et les zones touristiques couverts par aucun opérateur. Mme Mège demande aux conseillers d'effectuer un repérage rapide de ces zones afin de déposer un projet.

- Temps d'Activités Périscolaires : Mme Mège informe l'assemblée qu'une réorganisation doit être discutée en Conseil d'Ecole en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves en vue d'une réduction de 4 heures à 3 heures par semaine à la prochaine rentrée scolaire afin de s'aligner sur les autres communes de Manzat-Communauté et dans le but d'alléger le dispositif TAP.

- SMADC : Nouvelle présentation des zones humides par des agents nouvellement recrutés par le SMADC.

- Ecoles : - Suite à la panne du photocopieur et en attendant une solution de renouvellement, M. Thierry Meunier a donné gracieusement un photocopieur dont il n'a plus l'usage.

- Spectacle « Saaba on Tour » Danses africaines organisé par l'école au profit des enfants du Burkina Faso le 17 mai

- Bourse aux plantes le 20 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.